



SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE



Entre :

M./Mme

Adresse

Et

Le **SIVOM des Quatre Chemins** représenté par Monsieur le Président, **Benjamin LEPAYSANT**, agissant en vertu de la délibération du 17 juillet 2019 définissant les modalités du système de prélèvement des factures pour les prestations du Secteur Enfance Jeunesse.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

- L'abonné ayant souscrit le présent contrat de prélèvement et signé l'autorisation de prélèvement sur son compte bancaire, recevra une facture au moins 10 jours avant la date de prélèvement.
- Le prélèvement se fera le 5 de chaque mois.
- L'abonné qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de centre de chèques postaux doit se procurer un nouvel imprimé de demande de prélèvement au nom du SIVOM des Quatre Chemins, le remplir et le retourner accompagné d'un RIB au moins un mois avant la date de prélèvement.
- Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit de facturation en facturation.
- Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas représenté : un appel à régularisation sera adressé à l'abonné pour règlement du montant de la facture initiale et des frais de rejet bancaire.

En cas de rejet de deux échéances, l'abonné sera automatiquement exclu du système des prélèvements bancaires.

- Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser au secrétariat du Secteur Enfance Jeunesse. Toute contestation amiable est à adresser au secrétariat du Secteur Enfance Jeunesse ; il est rappelé que toute contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire ; en vertu de l'article L. 1617-5 du Code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant la réception de la facture, contester la somme en saisissant directement le tribunal judiciaire.

Pour le SIVOM des Quatre Chemins

Le Président

MATHIEU
BIEVILLE-BEUVILLE
PÉRIERS / LE DAN
mairie de
BIEVILLE-BEUVILLE
1 rue général
14112
Benjamin LEPAYSANT

Bon pour accord de prélèvement

L'abonné

Syndicat Intercommunal des Quatre Chemins

Secteur Enfance Jeunesse

Mairie - 14112 BIEVILLE-BEUVILLE

☎ 02 31 93 52 40 / 06 88 43 52 25

🌐 <https://secteurenfancejeunesse.fr>

✉ s.e.j@orange.fr